



**PASSEPORT et/ou CARTE
NATIONALE D'IDENTITÉ
MINEUR**

Service Etat-Civil

Les dépôts de dossiers et les remises de passeports et/ou de cartes nationales d'identité doivent être effectués dans une mairie dotée d'une station biométrique.

Le dépôt du dossier et la remise du passeport et/ou de la carte nationale d'identité se font uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du service Etat-Civil au 05.49.68.16.13.

Tout dossier déposé à la mairie de THOUARS sera instruit par la plate-forme régionale.

IMPORTANT

1 - Lors de votre rendez-vous, les documents fournis seront vérifiés dès votre arrivée. En cas de dossier incomplet, vous serez invité à le compléter et à prendre un nouveau rendez-vous.

2 - Il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance des parents ainsi que leurs noms et tous leurs prénoms.

3 - Présence de l'intéressé(e) obligatoire au dépôt du dossier et du titulaire de l'autorité parentale.

Pour des raisons de sécurité, tout passeport ou carte nationale d'identité non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois sera détruit.

VILLE DE THOUARS - Service Etat-Civil – ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
14 PLACE ST-LAON CS 50183 79103 THOUARS (DEUX SEVRES)
TEL. 05.49.68.16.13 FAX 05.49.68.21.44
E-mail : etat.civil@ville-thouars.fr

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

(originaux exigés)

une photo d'identité **de moins de 6 mois (35 x 45 mm)** sur fond neutre et autre que blanc (la tête doit être nue, droite, le visage dirigé face à l'objectif, l'expression neutre et la bouche fermée).

une copie intégrale **de l'acte de naissance de moins de 3 mois** de l'intéressé(e) à demander à la mairie du lieu de naissance **ou** carte nationale d'identité sécurisée **ou** passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de deux ans.

livret de famille.

un justificatif de domicile récent (moins de 1 an), **au nom du parent présent** (facture EDF/GDF, eau, loyer, impôts sur le revenu ou taxe d'habitation, assurance habitation, téléphone fixe, etc...).

pièce d'identité du parent présent au dépôt du dossier.

ancien passeport ou CNI obligatoire en cas de renouvellement.

pour les passeports :

timbre fiscal à 17 € pour mineur de moins de 15 ans

timbre fiscal à 42 € pour mineur de 15 ans et plus

Vous pouvez acheter le timbre fiscal chez un buraliste **ou** au Trésor Public **ou** de manière dématérialisée sur le site **<https://timbres.impots.gouv.fr>**

- éventuellement JOINDRE

le récépissé de déclaration de perte ou de vol -

▲ pour les CNI timbres fiscaux à 25 €.

pour les personnes nées à l'étranger, un document prouvant la nationalité française : décret de naturalisation, certificat de nationalité française, acte de naissance sur papier sécurisé délivré par le Service Central d'Etat-Civil de Nantes ...

pour les parents divorcés : jugement de divorce complet précisant la garde et le domicile de l'enfant.